

VOICI QUELQUES CONSEILS DE SÉCURITÉ

Cette année le thème de la Semaine de la prévention des incendies « *le feu brûle, la fumée tue* » veut inciter la population à adopter des comportements plus sécuritaires lors de l'utilisation des appareils de chauffage. Saviez-vous que : chaque année, la négligence avec les appareils de chauffage est responsable de quatre incendies sur dix. Il s'agit donc de la cause la plus fréquente parmi tous les types d'incendies de résidences répertoriés au Québec.



Voici quelques conseils de sécurité

- Faites installer le foyer ou le poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel.
- Faites inspecter le foyer et ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil; sinon, au moins une fois par an, préférablement au printemps, car les dépôts de créosote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent les risques d'incendie.
- Utilisez du bois de qualité et bien sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- Brûlez du bois fendu en bûches de petites tailles. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote.
- Faites brûler peu de bûches à la fois.
- Faites entrer assez d'air dans la cheminée pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et causant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques.
- Entrez les cordes de bois dehors, loin de la maison. Couvrez les bûches afin de les protéger des intempéries.
- Entrez seulement quelques brassées à la fois. Conservez-les loin du foyer ou du poêle à bois.
- Évitez de brûler du bois traité ou peint, du plastique et autres déchets.
- N'utilisez pas d'essence, de kérosène ou un allume-barbecue pour démarrer un feu.
- Éloignez les objets combustibles de l'appareil.
- Assurez-vous que la maçonnerie à l'intérieur du foyer est intacte.
- Disposez des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.
- Installez un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, incluant le sous-sol.
- Installez un avertisseur de CO près du foyer ou du poêle à bois.

Si le feu prend dans la cheminée...

- Fermez la clé;
- Sortez immédiatement;
- Composez le 9-1-1 de chez un voisin.

Source : Sébastien Lajoie, directeur
Service des incendies

